



République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2025/10/01/01

Date de convocation :

06/01/2025

Objet de la délibération :

**Lancement consultation
projet voirie**

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Épeugney le

17/01/2025

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

06/01/2025

- que le nombre des
membres en exercice est de
15.

Le Maire

**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney
Séance du 10 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq

Le dix janvier à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMONIN, Mme Sonia
DESTAING, M. Guillaume CRETIN, Mme Mégane
GAUTHIER, M. Romuald TAUVERON, M. Nicolas
DEAU, M. Stéphane LOGUIOT, M. Jean-Michel
CLEMENT, M. Éric CLEMENT, M. Gwenaël LE GALLO,
M. Patrick CAULIER, M. Régis LAFON, M. François
VIENNET, M. PRENANT Daniel.

Absents excusés : M. Edmond BARBA.

Procurations : M. Edmonde BARBA à M. Régis LAFON.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Sonia DESTAING,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ses fonctions qu'elle a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Lors d'une réunion, la société BEREST a présenté son
avant-projet définitif, désormais en adéquation avec les
attentes de la municipalité. Le chiffrage prévisionnel, **hors
subventions**, se décline comme suit :

Récapitulatif Financier PRO

Aménagement de la traversée du village

| | Partie communale | Partie départementale | TOTAL |
|--|------------------|-----------------------|------------------|
| Chicane route de Besançon | 61 823,00 € HT | 11 145,00 € HT | 72 968,00 € HT |
| | 74 187,60 € TTC | 13 374,00 € TTC | 87 561,60 € TTC |
| Aménagement du carrefour RD 9 - RD 101 et rue du Vide Gousset | 439 771,90 € HT | 139 960,00 € HT | 579 731,90 € HT |
| | 527 726,28 € TTC | 167 952,00 € TTC | 695 678,28 € TTC |
| TOTAL | 501 594,90 € HT | 151 105,00 € HT | 652 699,90 € HT |
| | 601 913,88 € TTC | 181 326,00 € TTC | 783 239,88 € TTC |

Monsieur le Maire informe que le bureau d'études doit lancer une consultation des entreprises afin de permettre l'établissement d'une convention d'**Opérations Partenariales Spécifiques de sécurité en agglomération (OPSA)** entre les deux partenaires concernés.

Il rappelle que cette convention a pour objet :

- De transférer à la commune la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération ;
- De définir la répartition des engagements financiers entre les parties prenantes.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour procéder au lancement de cette consultation des entreprises.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal autorise le lancement de la consultation des entreprises.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Guillaume AYMONIN

Sonia DESTAING



